

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 AOÛT 2024 A 18H30

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-neuf août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOISIN, dûment convoqué en date du douze août 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame Laetitia VENNER, Maire.

Nombre de membres : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Etaient présents : Mmes Jocelyne BARBIER KADIRI, Carole GEROUDET, Katarzyna LIARDET, Marie Claude SUCHET, Emeline VELLUZ, Laetitia VENNER.

MM. Vincent ARNOL, Harris DUPUIS, Rémy FABRE, Jérémy KLEINBECK, Patrick SAILLARD, Fabien VASSALLI, Lionel WEISS, Mokrane YACEF.

Absents excusés : Mmes Brigitte BOURGEOIS, Emilie LOPES, Virginie PETITFOUR, Véronique TESAURI et M. Stéphane METTIVIER.

Madame Marie Claude SUCHET est élue secrétaire de séance.

Madame le maire et les élus ont une pensée pour Brigitte BOURGEOIS dont le mari vient de décéder.

.....

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024**

Le procès-verbal du conseil municipal du lundi 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **FINANCES**

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION AU CONSEIL

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2020-04-05 en date du 25 mai 2020, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la loi impose de donner communication des décisions prises par Madame le Maire depuis la dernière séance du conseil municipal.

Date	Objet
18/07/2024	Signature d'un devis de 2.873,00 € HT pour l'acquisition d'un meuble de tri pour le restaurant scolaire.

Rémy FABRE explique que cette table de tri aux normes a pu être achetée avec une promotion de 50 %.

▪ URBANISME

SUIVI ADS

Harris DUPUIS présente les dossiers d'urbanisme du premier semestre 2024.

I – Permis de construire accordés

PC 07415023B0003/M01	déposé le 30/01/24 – BARAMSOTHY Chakeekar – rue de Guichard – réhabilitation – accordé le 01/02/24
PC 07415023B0012	déposé le 27/12/23 – commune de LOISIN – 548, rue de Vidonne – extension du groupe scolaire – accordé le 12/04/24
PC 07415020B0003/M01	déposé le 14/02/24 – CRIPPA Adriano – 718, rue de Bois Folet – modifications de façades et implantation des parkings... – accordé le 25/04/24
PA 07415022B0001/T01	Déposé le 22/05/24 – M.Y INVESTISSEMENTS – 436, rue de Vidonne – transfert total – accordé le 22/05/24
PC 07415024B0003	Déposé le 28/06/24 – LAURENT Laurent – 602, grande rue – extension d'habitation, annexe, clôture – accordé le 25/07/24

II – Déclarations Préalables accordées

DP 7415023B0067	déposée le 21/12/23 – VERNAY Pierre – 182, route de Ballavais – pose de panneaux photovoltaïques – accordée le 03/01/24
DP 7415024B0001	déposée le 08/01/24 – CHEVROT Pierre – 126, chemin des crêts sarvagnignes – panneaux photovoltaïques – accordée le 16/01/24
DP 7415024B0002	déposée le 10/01/24 – PYTHON Patrick – 250, chemin de prés de Combe – panneaux photovoltaïques – accordée le 16/01/24
DP 7415024B0003	déposée le 15/01/24 – GROUPE VERLAINE – 350, rue de Cortelan – panneaux photovoltaïques – accordée le 23/01/24

DP 7415024B0004 déposée le 17/01/24– BRAGHI Fabrice 126 B, rue des Mogets – panneaux photovoltaïques – accordée le 06/02/24

DP 7415024B0005 déposée le 23/01/24– EDF ENR – 420, chemin Luge Pernet – panneaux photovoltaïques – accordée le 06/02/24

DP 7415024B0006 déposée le 23/01/24– ACTIV'ENERGY – 523, rue de Vidonne– panneaux photovoltaïques – accordée le 06/02/24

DP 7415024B0008 déposée le 26/01/24– PROFIRE GENIE CLIMATIQUE – 350, rue de Cortelan– panneaux photovoltaïques – accordée le 21/02/24

DP 7415024B0009 déposée le 05/02/24– SOLAR BOX– 103, rue des Crettes – panneaux photovoltaïques – accordée le 21/02/24

DP 7415024B0010 déposée le 12/02/24 – SUPER U – RD 1206– Abri vélos– accordée le 21/02/24

DP 7415024B0007 déposée le 25/01/24– FONTAINE Laetitia – 199, chemin des Ensarmets– carport et clôture – accordée le 23/02/24

DP 7415024B0013 déposée le 12/03/24– VASSE Jean-Luc– 404, rue de Vidonne – modification de façade – accordée le 20/03/24

DP 7415024B0018 déposée le 18/03/24– EDF ENR – 2, impasse de la prairie – panneaux photovoltaïques – accordée le 21/03/24

DP 7415024B0015 déposée le 15/03/24– ROTH LISBERGER Damin – 265, chemin des Ensarmets– cuisine d'été – accordée le 05/04/24

DP 7415024B0016 déposée le 18/03/24 – BRIDE POSTMAA Kévin – 267, route des Crettes– clôture et rénovation des volets – accordée le 05/04/24

DP 7415024B0019 déposée le 20/03/24 – SAILLARD Patrick– 148, rue de la Canne– ravalement - accordée le 05/04/24

DP 7415024B00017 déposée le 18/03/24– NUNES DOS SANTOS Artur – 208, rue des Mogets – modification de la clôture, piscine et construction d'une cuisine d'été – accordée le 12/04/24

DP 7415024B0014 déposée le 13/03/24– BARBIER Christine– 59, route des Arrals – véranda– accordée le 17/04/24

DP 7415024B0020 déposée le 04/04/24– LAURENT Laurent – 602, grande rue – panneaux photovoltaïques – accordée le 17/04/24

DP 7415024B0021 déposée le 08/04/24– GROBET Sophie – 145, rue Prés Duboul– ravalement et pose de volets électriques – accordée le 18/04/24

DP 7415024B0022 déposée le 11/04/24– LAURENZI Bruno – 3, place de l'église – abri de jardin et clôture – accordée le 18/04/24

DP 7415024B0023 déposée le 12/04/24- VIDONNE Florian – 11, rue de Contamine –abri de jardin et clôture – accordée le 18/04/24

DP 7415024B0025 déposée le 07/05/24- DUSONCHET Laurent – 451, route de Ballavais – pergola – accordée le 20/05/24

DP 7415024B0026 déposée le 07/05/24- FABRE Rémy – 210, chemin des Crêts Sarvagnings – panneaux photovoltaïques – accordée le 20/05/24

DP 7415024B0027 déposée le 15/05/24- NRGIE CONSEIL – 788, rue de Bois Folet- panneaux photovoltaïques – accordée le 20/05/24

DP 7415024B0024 déposée le 30/04/24- UNTEREINER Hélène – 623, rue de Vidonne- rénovation de la toiture et modifications de façades – accordée le 08/05/24

DP 7415024B0028 déposée le 21/05/24- LER Andrea – 69, rue Rose des Vents – extension d’habitation et clôture – accordée le 29/05/24

DP 7415024B0029 déposée le 22/05/24 – GANIERE Vincent – 759, rue de Bois Folet – abri voitures – accordée le 12/06/24

DP 7415024B0031 déposée le 23/05/24- ERBSLOH Christian – 141, rue Rose des Vents – panneaux photovoltaïques – accordée le 13/06/24

DP 7415024B0032 déposée le 29/05/24- KADIRI Jocelyne – 45, route des Arals – panneaux photovoltaïques – accordée le 13/06/24

DP 7415024B0033 déposée le 31/05/24- VIRTE Catherine – 214, rue des Luges – panneaux photovoltaïques – accordée le 13/06/24

DP 7415024B0030 déposée le 23/05/24- KARL Jennifer – 216, rue des Mogets – piscine – accordée le 18/06/24

DP 7415024B0034 déposée le 10/06/24- VERNET Denis – 609, route de Marcorens – clôture – accordée le 19/04/24

DP 7415024B0036 déposée le 13/06/24- DUSONCHET Laurent – 451, route de Ballavais – pergola – accordée le 02/07/24

DP 7415024B0037 déposée le 20/06/24- SEQUEIRA RODRIGUES Maria – 146, route de Ruaz – panneaux photovoltaïques – accordée le 02/07/24

DP 7415024B0038 déposée le 21/06/24- WEISS Lionel – 523, rue de Vidonne – modification de façades, pose de fenêtres de toit et suppression de la piscine- accordée le 02/07/24

DP 7415023B0040 déposée le 28/06/24- L’Ambiance Créôle – 881, route des Penets – clôture – accordée le 04/07/24

DP 7415024B0035	déposée le 10/06/24– SOLAIRE TECH – 66, chemin Davo de Vi – panneaux photovoltaïques – accordée le 30/06/23
DP 7415024B0039	déposée le 27/06/24– JEANNEAU Yves – 106, rue des Luges – réfection d'un hangar existant – accordée le 12/07/24
DP 7415024B0043	déposée le 03/07/24– MOREL Alexandra – 94, rue de Guichard – pose de 2 fenêtres de toit - accordée le 15/07/24
DP 7415024B0044	déposée le 11/07/24– PERRIN Jean-Baptiste – 282, rue de Guichard – clôture et mur de soutènement – accordée le 24/07/24
DP 7415024B0045	déposée le 11/07/24– VINCENT Didier – 156, rue des Luges – changement de destination des locaux – accordée le 24/07/24
DP 7415024B0046	déposée le 19/07/24– BERRUT Aurélien – 104, impasse des Crêts Sarvagnignes – modification de façades – accordée le 24/07/24

III – Permis d'aménager accordé

PA 7415022B0001/T1	Déposée le 22/5/24– M.Y INVESTISSEMENTS – 436, rue de Vidonne – transfert total - accordé le 22/05/24
--------------------	---

Madame le maire dit qu'il n'y a pas eu de permis de construire entraînant la construction de maisons accordés depuis janvier 2024. Les obtentions ont été réduites.

Vincent ARNOL demande s'il y a encore des terrains libres sur la Commune. C'est effectivement le cas.

Marie Claude SUCHET informe les élus qu'une commune dans le sud de la France a pris la décision de ne plus délivrer de permis de construire en raison du manque d'eau. Harris DUPUIS dit que cela est du ressort de Thonon Agglomération.

DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES DU CENTRE COMMERCIAL SUPER U

Madame le Maire informe le conseil Municipal des problèmes d'adressage du centre commercial Super U. Aujourd'hui, il possède plusieurs adresses : RD 1206 ou encore chemin des Hutins.

Ce point a donc été évoqué en bureau d'adjoint, bureau qui propose de dénommer la voie : Chemin du Bois Dufour (nom du lieudit situé derrière le centre commercial).

En conséquence, madame le Maire propose au conseil Municipal de dénommer la voie qui dessert le centre commercial Super U, chemin du Bois Dufour

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de dénommer la voie qui dessert le centre commercial Super U : « Chemin du Bois Dufour ».

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette dénomination de voie.

▪ **PERSONNEL**

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES

Le règlement intérieur des services est destiné à organiser la vie et les conditions de travail et d'exécution dans la collectivité. Il s'agit d'un document qui s'appuie sur des dispositions réglementaires et s'applique à tous les agents de la commune, quel que soit leur statut et lieu d'exécution des missions, pour les informer au mieux de leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi de leurs obligations, leurs responsabilités et les consignes de sécurité.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial a été saisi le 20 juin 2024 sur les dispositions générales et particulières de fonctionnement dans la collectivité et a émis un avis favorable sur la proposition de règlement intérieur de la commune de Loisin.

Madame le maire donne lecture du règlement qui sera connu par tous les agents et transmis aux nouveaux arrivants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur des services de la commune de Loisin à compter du 20 août 2024 et d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame le maire informe les conseillers municipaux que la gratuité d'accueil périscolaire accordée pour les enfants des agents n'est pas légale. Elle a donc été retirée du règlement intérieur. Deux agents sont concernés. Ils paieront un tarif calculé selon leur quotient CAF.

▪ **VIE COMMUNALE**

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Katarzyna LIARDET prend la parole pour présenter le volet financier de l'agrandissement de l'école. Le plan pluriannuel d'investissement réalisé par Lionel WEISS est exposé.

Les coûts d'agrandissement représentent environ 4 millions d'euros HT et la rénovation thermique environ 1 million d'euros HT. Un emprunt d'au minimum 3 millions d'euros est donc nécessaire ; le reste étant financé par les fonds propres de la commune et les subventions. Les anciens prêts contractés par la collectivité se terminent en 2035, année qui permettrait une nouvelle capacité d'emprunt, il resterait entre 150 000 et 250 000 euros disponibles pour les investissements par an. Cette somme doit pouvoir couvrir des frais de voiries, d'éventuelles réparations...

Ce projet ambitieux n'en reste pas moins lourd de conséquences au niveau financier. Plusieurs options sont évoquées :

- Retarder les travaux d'agrandissement,

- Engager les travaux de rénovation thermique seuls dans un premier temps (toit, isolation des façades, chaudière notamment),
- Poursuivre le projet avec les risques d'endettement connus.

La discussion doit également être engagée avec l'architecte et le maître d'œuvre.

Plusieurs élus s'interrogent sur les options possibles. Madame le maire répond que la situation s'est beaucoup dégradée entre le début du projet et aujourd'hui : augmentation des taux, du coût de l'énergie et des matériaux. Même si les finances communales sont bien gérées des frais se sont ajoutés : police pluri-communale, adhésion à la MJC, augmentation des salaires des agents et du nombre d'agents entre autres

La qualité d'accueil des enfants au sein du groupe scolaire est abordée et plusieurs solutions proposées :

- La restauration sous forme de self-service fonctionne très bien.
- Un Algeco pourrait être installé pour la bibliothèque et la périscolaire – coût environ 100 000 euros. Il faut veiller à ce qu'il ne gêne pas pour les travaux de rénovation.
- Une mutualisation avec l'école de Ballaison peut être envisagée.
- Une meilleure utilisation des espaces : utilisation de la cantine et de l'espace engazonné pour le temps périscolaire par exemple.

Par ailleurs des pistes sont étudiées pour l'avenir : accueil des enfants pendant les vacances scolaires, création d'une aire de jeux, partenariat avec l'AFR de Douvaine.

La population a été informée des doutes quant aux travaux d'agrandissement dans le dernier bulletin communal. Les élus prennent acte de ces nouvelles informations et poursuivent leur réflexion.

Laetitia VENNER fait un point sur le personnel communal et plus particulièrement au sein du service technique. Un agent ne renouvelle pas son CDD et un autre est parti en cours d'été, avant la fin de son contrat. Le turnover est important, les élus s'interrogent sur les démissions successives. Mme le maire et M. VASSALLI rencontreront M. Nougaret lundi 26 août 2024 pour faire le point avec lui.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT CANTINE ET PERISCOLAIRE

Madame le Maire expose le nouveau projet de règlement de fonctionnement cantine et périscolaire pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2024 et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce document.

La nouvelle modification concerne les modalités d'inscriptions/désinscriptions des services cantine et périscolaire, via le logiciel de réservation :

- Désinscriptions possibles la semaine précédente jusqu'au mercredi 16h00 ;
- Inscriptions possibles la semaine précédente jusqu'au jeudi 16h00.

En raison des quotas mis en place, ce délai de 24h pourra libérer des places et rendre service à des familles en attente.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, lecture du projet de règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le règlement intérieur de la cantine et périscolaire tel que proposé

et d'autoriser Madame le Maire à signer le règlement et à l'adresser à chaque famille et de le faire appliquer à compter du 02 septembre 2024.

AVENANT A LA CONVENTION EGALIM – CANTINE A UN EURO

Madame le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2022-12-08-67 approuvant la mise en place d'une tarification sociale pour la restauration scolaire avec la mise en place de repas à 1 €, et l'établissement d'une convention triennale entre l'Etat et la commune. Le principe de l'adhésion a permis le versement par l'Etat d'une aide financière de 3 € pour chaque repas facturé 1 € aux familles.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un bonus EGAlim (bonification de 1 € supplémentaire) est accordé à toutes les cantines inscrites sur le site « ma cantine » sous condition de mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs de loi EGAlim (produits de qualité et durable, information des usagers, substitution des plastiques, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et de télédéclarer annuellement ses données d'achat.

Laetitia VENNER demande au conseil municipal l'autorisation de signer l'avenant n°1 à la convention triennale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de valider l'avenant n°1 à la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » entre l'Etat et la commune et autorise le maire à signer ladite convention et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE – COMPTE RENDU

Katarzyna LIARDET donne lecture du compte-rendu de la commission enfance jeunesse qui s'est tenue le lundi 1^{er} juillet 2024. Concernant la cantine et périscolaire :

- Les quotas cantine sont rarement atteints sur certaines tranches d'âge.
- On maintient la date butoir d'annulation les mercredis jusqu'à 16h00 et on laisse la possibilité aux parents de réserver jusqu'aux jeudis 16h00 afin de libérer des places pour les familles qui pourraient en avoir besoin. Concernant ces quotas, Rémy FABRE précise que les familles en situation d'urgence qui ont sollicité la mairie ont été écoutées et une solution leur a toujours été apportée.
- Le responsable de la périscolaire peut jongler avec une marge de quelques places en estimant les absences.
- Les calculs du coût d'un nouvel agent pour la pause méridienne permettraient d'envisager une embauche sur ce créneau et d'augmenter les quotas : 10 places chez les grands et 6 chez les petits. Les conséquences du recrutement d'un nouvel agent sur le temps de la pause méridienne est débattu.

DEBAT SUR L'ACHAT DE PARCELLES FORESTIERES SUR LA COMMUNE

Thonon Agglomération a la compétence de la charte forestière et dans ce cadre, en partenariat avec le SIAC, une bourse forestière est animée plusieurs fois par an. Début juillet 2024, le SIAC a informé la collectivité que des parcelles forestières sont à vendre sur la commune de Loisin ; dont certaines limitrophes des propriétés actuelles.

Rémy FABRE présente la carte des parcelles en vente et demande aux élus s'ils acquiescent à l'achat de ces parcelles pour agrandir le patrimoine forestier de Loisin sachant que le prix moyen actuel est d'environ 41 cents le mètre carré.

Les élus sont favorables à ces acquisitions. Le service urbanisme suivra ce dossier.

Fabien VASSALLI ajoute que l'ONF est intéressé par des parcelles conséquentes ce qui justifie l'achat de parcelles mitoyennes.

Jocelyne BARBIER KADIRI demande si la commune est prioritaire à l'achat : le vendeur reste décisionnaire.

Vincent ARNOL demande s'il y a des frais de notaires. Rémy FABRE répond que des actes administratifs réalisés par des agents communaux sont possibles et moins onéreux.

Un agent de l'ONF viendra en mairie Le 28 août à 8h30. Les élus sont invités à le rencontrer.

PLANTATION D'ARBRES SUR LA COMMUNE

Rémy FABRE explique qu'un agent mandaté par Thonon Agglomération a fait un état des lieux sur notre commune des parcelles susceptibles de rentrer dans le « Plan Verger » initié par l'agglomération et pour lequel Loisin s'était porté volontaire. Les parcelles répertoriées sont : Bois Folet, jardin pédagogique, parc situé entre l'école et les bâtiments du service technique et partie piétonne de la voie verte Rue de Luche Martin. Thonon Agglomération enverra prochainement ses conclusions.

L'objectif est de percevoir des subventions pour l'achat de plants d'arbres.

Rémy FABRE pense judicieux d'ombrer le Chemin de Luche Martin. A noter, il y a déjà quatorze arbres dans le jardin pédagogique.

Carole GEROUDET demande si ce projet a un lien avec les projets du budget participatif : c'est en parallèle.

▪ INTERCOMMUNALITE

CLECT - ATTRIBUTION DE COMPENSATION THONON AGGLOMERATION CONCERNANT LES CRECHES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Katarzyna LIARDET présente :

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et que cette dernière intervient lors du calcul du montant de l'attribution de compensation, lié au transfert de charges initial mais également à chaque nouveau transfert de charges.

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Considérant que le rapport, concernant l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 2 juillet 2024 et notifié à Madame le maire par le Président de la CLECT le 4 juillet 2024,

Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées concernant les services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges ;
- D'autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Comme expliqué ci-dessus, cette délibération ne nous concerne pas directement mais elle doit néanmoins être approuvée par toutes les communes de l'agglomération.

CONVENTION DE MANDAT POUR L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIERE

Monsieur Rémy FABRE expose que dans le cadre de son initiative « Eau, Jardins, Climat », le CPIE Chablais-Léman propose une aide financière pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, en collaboration avec plusieurs agglomérations du territoire, dont Thonon Agglomération.

Cette initiative vise à encourager des pratiques plus écologiques en récupérant l'eau de pluie pour des usages tels que l'arrosage des jardins ou le nettoyage extérieur.

L'aide financière couvre 70 % du coût d'achat, dans la limite de 150 €. Afin de bénéficier de cette aide, il est nécessaire de conventionner avec l'Association ART TERRE labellisée CPIE Chablais-Léman, afin de donner pouvoir à l'association pour solliciter et percevoir l'aide relative à l'achat du récupérateur d'eau de pluie.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention de mandat à intervenir et d'autoriser le maire à signer ladite convention, ainsi que tout pièce à intervenir en relation avec cette affaire.

Ce dispositif peut bénéficier aussi bien aux collectivités qu'aux particuliers.

POINT INFORMATION THONON AGGLOMERATION

Les élus prennent connaissance des articles publiés par Thonon Agglomération.

▪ CCAS

Marie Claude SUCHET prend la parole :

- A l'Ecluse les locataires sont actives et participent aux animations.

Les deux maitresses de maison se partagent les 35 heures hebdomadaires. Un agent est placé en arrêt maladie probablement jusqu'en novembre et sera remplacé par sa collègues et les trois vacataires « habituelles ».

Le samedi 21 septembre aura lieu une après-midi portes ouvertes (14h-18h) pour pallier au manque d'une liste d'attente de résidents.

- La troisième réunion du réseau Habitat inclusif de la Haute-Savoie aura lieu le mercredi 11 septembre 2024 à Annecy. Un témoignage sera donné sur les 2 ans ½ de fonctionnement des domiciles regroupés.

- Plan Communal de Sauvegarde : les personnes fragiles inscrites sur la liste de la mairie ont été appelées pour s'assurer de leur bonne santé lors de la canicule. Une personne isolée a même été visitée. Ces personnes étaient reconnaissantes d'être contactées.
- Octobre Rose et Bleu : samedi 5 octobre pour l'association « Ose ». Départ de la marche à 10h30.
- Repas des Sages : jeudi 14 novembre à midi sur invitation aux 70 ans et plus. Une animation est recherchée. Le CCAS servira le repas.

▪ **TOUR DE TABLE**

Laetitia VENNÉER donne l'agenda à venir :

- réunion agents-élus prévue le lundi 30 septembre 2024 à 18h30. Suggestion de réaliser un jeu/quizz sur des questions communales.
- 31 août à midi : déjeuner des élus et de leurs familles après le forum des associations. Sous forme de repas canadien.

Marie Claude SUCHET dit que le Lois'infos est en cours de rédaction pour une distribution aux loisinis fin septembre. Un lien va être distribué aux élus.

Harris DUPUIS informe les élus que le forum des associations se tiendra le samedi 31 août de 9h à 12h à la salle des fêtes. 14 associations seront présentes (sur 24). Ouverture des portes à 8h00 pour les exposants (café de bienvenue). L'information est diffusée via Facebook et le panneau d'affichage.

Le colloque des associations est fixé au 7 septembre 2024 de 9h à 11h.

Le CMJ reprend sans élections étant donné qu'il y a six enfants volontaires. Ceux-ci viendront à une réunion d'information puis se présenteront aux élus lors du conseil municipal du 16 septembre 2024.

Fabien VASSALLI évoque les points suivants :

- Mobilité douce : suite à l'accord par le conseil municipal de la liaison Douvaine/Loisin/Machilly ainsi que la validation du schéma directeur cyclable de Thonon Agglomération, des marquages au sol sur l'itinéraire partant de la rue des Luges et allant jusqu'à la rue de Cortelan ont été réalisés courant juillet par le service mobilité et avec le budget de l'agglomération. La pose des panneaux allant avec ces marquages sera réalisée en septembre ou octobre au plus tard et sera à charge de la commune.
- Vente au déballage chemin de Vallon : M. PLUT, responsable de l'entreprise qui depuis des années, s'installe sur un terrain privé afin de vendre des fruits dans sa remorque, s'est une nouvelle fois installé sans autorisation début juillet. Fabien VASSALLI l'a rencontré afin de lui demander de se mettre en conformité ; ce à quoi M. PLUT a répondu qu'il s'installe sur ce site depuis 30 ans et que les élus s'y

opposent depuis 4 ans. Fabien VASSALLI a répondu que les élus mettaient en règle les situations illégales et lui a donc demandé de se mettre en conformité d'un point de vue de la vente au déballage - qui est interdite sans autorisation -, mais également sur la signalisation qui est non conforme au RLPi. A ce jour, aucune démarche n'a été réalisée de sa part, une plainte a donc été déposée pour "vente au déballage sans autorisation", qui est une infraction pénale. Il encourt jusqu'à 75000 euros d'amende.

- La commune renouvelle en 2024 son action de financement de la formation aux gestes qui sauvent pour 30 Loisinois. Cette action se déroule le 12 Octobre et a été labellisée "Journées nationale de la résilience". La formation dure 2 heures.
- La LPO est passée visiter le clocher de l'église afin de savoir si des chauves-souris y ont élu domicile. Il a été constaté que le grillage mis en place il y a plusieurs années dans le clocher, visant à empêcher l'accès des pigeons, bloque également l'accès des chauves-souris. La commission environnement se penchera sur le sujet en fin d'année. Des nichoirs pourraient être installés.
- La commune de Loisin doit répertorier les zones où la couverture mobile s'avère insatisfaisante. Les informations à ce sujet doivent m'être remontées afin d'incrémenter la base de données nationale sur le site "toutes et tous connectés".
- Le plan communal de sauvegarde a été activé à deux reprises cet été, lors des épisodes de vigilance orange canicule. Les personnes vulnérables ont été contactées mais aucune action communale n'a été nécessaire.

Emeline VELLUZ dit que les sorties des routes de Marcorens et des Arrals sont très difficiles. Des usagers sont obligés de passer par le rond-point de la mairie. Fabien VASSALLI répond qu'il s'agit d'une route départementale pour laquelle des solutions sont étudiées (un dos d'âne est impossible).

Mokrane YACEF fait remarquer qu'il y a toujours un problème d'écoulement d'eau avec des inondations rue de la Cane. Fabien VASSALLI a contacté trois maçons : deux se sont désistés et le troisième souhaite attendre que le ruisseau soit sec pour intervenir. L'agglomération est informée de cette fuite. Pour l'instant personne n'intervient et la situation s'enlise. La fuite est estimée à 24 000 litres d'eau par jour.

Carole GEROUDET évoque les trottoirs dans cette même rue : les travaux ne peuvent pas commencer tant que la fuite d'eau n'est pas réparée.

Laetitia VENNÉ informe les élus que des membres de l'association Le Réveil ont réalisé un fascicule sur l'histoire de l'église de Loisin.

Le prochain conseil aura lieu le 16 septembre à 18h30. Le suivant le 14 octobre.

La séance est levée à 21h25.

NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES

- Délibération n°2024-08-01-49 – Dénomination de la voie d'accès du centre commercial Super U- Approuvée,
- Délibération n°2024-08-02-50 – Adoption du règlement intérieur des services - Approuvée,
- Délibération n°2024-08-03-51 – Approbation du règlement de fonctionnement cantine et périscolaire à compter du 02 septembre 2024 - Approuvée,
- Délibération n°2024-08-04-52 – Avenant convention Egalim – repas cantine à 1 euro - Approuvée,
- Délibération n°2024-08-05-53 – CLECT, Attribution de compensation Thonon Agglomération concernant les crèches et accueils de loisirs - Approuvée,
- Délibération n°2024-08-06-54 - Convention de mandat pour l'obtention d'une aide financière – Approuvée.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,